

PRIX DOYEN ROGER HOUIN

Décerné par le **FORDE**
(*Fonds de Recherche sur la Doctrine de l'Entreprise*)

Un prix d'un montant de 4000 € sera décerné en vue de récompenser une œuvre d'ensemble comportant au moins, une thèse, un ouvrage ou un article particulièrement significatifs, illustrant les principes et/ou préconisation de la **Doctrine de l'entreprise** tels que mis en exergue dans les ouvrages publiés par le FORDE, à savoir *Le Manifeste pour la Doctrine de l'entreprise* (Larcier 2011) et *l'Entreprise dans la Société du 21^e siècle* (Larcier 2013).

D'une façon plus précise, les travaux récompensés devront mettre en relief le rôle sociétal de l'entreprise, en ce qui concerne toutes ses parties prenantes, et montrer que cette fonction multidimensionnelle ne peut être exercée que par de véritables entrepreneurs, initiateurs d'innovations et organisateurs efficaces de leur exploitation, créateurs de richesses partagées et inspirés par une éthique entrepreneuriale humaniste.

Seront admis à concourir des travaux (ouvrages, monographies, articles fondamentaux) relevant des sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion, guidés par une pensée et des méthodes d'essence pluridisciplinaire. Ne seront recevables à concourir que les œuvres publiées depuis moins de dix ans à compter du 1^{er} mars 2015.

Le règlement du concours peut être consulté sur le site web, www.forde-association.com ou obtenu en adressant une demande identifiée à : FORDE, IGR/IAE, 11 rue Jean Macé, 35700 Rennes (F) ou à forde.asso@gmail.com.

Les dossiers de candidature devront être envoyés ou déposés à l'adresse ci-dessus :
au plus tard le 5 septembre 2015